

5 - REFERENTIELS

Article L6113-1 [En savoir plus sur cet article...](#) Créé par [LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 \(V\)](#)

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un **référentiel d'activités** qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un **référentiel de compétences** qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un **référentiel d'évaluation** qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

Directrice, Directeur Technique

- La formulation des activités et des compétences s'effectue en référence à un cadre artistique et culturel. Il contient des dimensions de vision, de représentation, de création, de partage auxquelles s'associent bien entendu des gestes professionnels remarquables répondant à la fois à des objectifs artistiques et à des objectifs opérationnels.
- Les termes employés sont les termes métier tels que des experts l'utilisent dans leurs activités quotidiennes et dans un usage pédagogique vis-à-vis de tout public.
- La mise en situation reconstituée est privilégiée car elle permet de répondre à la fois au cadre artistique et aux besoins opérationnels.
- Les critères rendent compte des exigences vis-à-vis des attendus de production/livraison comme de la qualité d'expression et de communication de la personne.

Le descriptif comprend une présentation :

- Des blocs « transversaux »
- Des blocs « métier »

Blocs « transversaux »

N° du bloc de compétence	Intitulé du bloc	Liste de compétences	Modalités d'évaluation
1	Usages avancés et spécialisés des outils numériques	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention - Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine 	Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.
2	Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale - Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines - Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines - Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux - Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation 	Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.
3	Communication spécialisée pour le transfert de connaissances	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation - Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère 	Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

N° du bloc de compétence	Intitulé du bloc	Liste de compétences	Modalités d'évaluation
4	Appui à la transformation en contexte professionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles - Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe - Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale 	<p>Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.</p>

Blocs « métier »

Référentiel d'activités <i>Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	Référentiel de compétences <i>Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	Référentiel d'évaluation <i>Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
— Bloc 1 — ASSURER LA FAISABILITE TECHNIQUE D'UN PROJET ARTISTIQUE			
<p>Le directeur technique du spectacle vivant étudie la faisabilité technique des spectacles accueillis et/ou produits par l'entreprise, de concert avec le directeur artistique ou les artistes associés.</p> <p>Il élabore des fiches techniques, des plans, des budgets prévisionnels, et propose des solutions techniques (machinerie, effets spéciaux, ...) en adéquation avec chacun des besoins ou expressions artistiques après rencontres régulières avec le concepteur (metteur en scène, chorégraphe...) en amont du spectacle. Il s'assure de la faisabilité de la programmation puis du planning des enchaînements entre les accueils et les créations. Il coordonne les activités techniques intrinsèques à la réalisation des spectacles et évalue les ressources humaines adéquates.</p>	<p>Comprendre la demande artistique pour réaliser la traduction technique du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - en écoutant l'artiste exprimer les lignes artistiques directrices. - en faisant état des outils techniques nécessaires. <p>Etudier la faisabilité technique des spectacles accueillis ou produits par l'entreprise afin de réaliser une programmation techniquement possible</p> <ul style="list-style-type: none"> - par la connaissance des équipements scéniques spécifiques. - par la lecture, l'analyse, l'élaboration de plans. - par la réalisation de fiches techniques. <p>Exploiter les techniques du spectacle pour répondre aux besoins artistiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - en utilisant les techniques du son, de la machinerie, de la lumière/multimédia. - en utilisant les costumes. - en utilisant les effets spéciaux. 	<p><u>Modalités :</u></p> <p>Etude de cas avec soutenance orale Proposition d'implantation avec rédaction de plans, d'une fiche technique et du listing des matériels nécessaires adaptés à la demande artistique.</p> <p>Objectif : Tester la compétence du candidat à écouter et comprendre une demande artistique.</p> <p>Capacité à proposer des solutions techniques réalisables dans les contraintes fixées. Durée : entretien oral (30 mn) Rendu des documents (environ 4 mois sur temps personnel du participant)</p> <p>Document mis à disposition : dossier d'étude de cas avec fiche technique de spectacle, fiche technique de lieu et contrainte artistique. Note sur 20</p>	<p><u>Critères :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Une méthodologie de présentation est suivie. - La demande artistique est comprise et respectée. - La conformité des plans au projet est tenue. - La conformité de la fiche technique au projet est tenue.

— Bloc 2 — DIRIGER UN SERVICE TECHNIQUE SPECIALISE DANS LE MONTAGE DES SPECTACLES		
<p>Le directeur technique du spectacle vivant coordonne sur la saison, l'équipe technique permanente et engage du personnel spécifique (intermittent) en fonction de l'activité artistique du moment. Il élabore les plannings de travail, conduit les entretiens d'embauche et de formation en conformité avec la législation en cours (code du travail, conventions collectives, ...) et les usages dans l'entreprise. Il favorise le lien et la circulation des informations avec les autres équipes de l'entreprise de spectacle (équipes administrative, d'accueil, de billetterie, de communication, éventuels ateliers de construction de costumes et décors) et les intervenants extérieurs (fournisseurs, bureaux de sécurité). Il propose le Budget technique, le défend en comité de direction, l'exécute, négocie les engagements financiers et dresse le bilan.</p>	<p>Manager l'équipe technique (composée de permanents et d'intermittents) afin de réaliser les activités scéniques de l'entreprise</p> <ul style="list-style-type: none"> - par le recrutement d'intermittents. - par le respect de la législation sociale en vigueur pour les différents corps de métier. - par la communication interne avec les membres de l'équipe. - par la conception du budget du service technique et de son suivi. <p>Gérer le budget du service technique afin de respecter les contraintes financières de l'entreprise</p> <ul style="list-style-type: none"> - en tenant les états pluriannuels et comparatifs. - en valorisant les apports en nature et en industrie. - en chiffrant les investissements immobiliers et scéniques. 	<p><u>Modalités :</u></p> <p><u>Etude de cas pratique : réalisation d'un planning en conformité avec le code du travail et les conventions collectives.</u></p> <p>Objectifs : Vérifier la capacité du candidat à appliquer les règles sur un cas réel complexe. Durée : 1 mois sur le temps personnel du participant. Documents mis à disposition : fiche technique avec besoins de personnel et planning de montage, démontage et des représentations. Notes sur 20 Critères d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conformité au code du travail et aux conventions collectives. - Respect des usages du spectacle en termes d'embauche - Cohérence avec les fiches techniques et le travail à effectuer <p><u>Exercices individuels : Présentation d'un budget et d'un bilan</u></p> <p>Objectifs : vérifier que le candidat sait présenter un budget et un bilan Durée : 30 mn à la table. Documents mis à disposition : Dépenses et recettes, budget Notes sur 20 Critères d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Justification d'un budget technique dans les règles comptables. -Aptitude à la lecture et l'interprétation des différents documents budgétaires. <p><u>Exercices individuels : Sur le management, plusieurs exercices de mise en situation sont réalisés</u></p> <p>Objectifs : Tester le candidat sur ses capacités à gérer différentes situations (conflit, licenciement, etc.)</p>

<p>Il conseille la direction sur les investissements immobiliers et scéniques.</p>		<p>Durée totale : 90 mn. Documents mis à disposition : support de cours, synopsis de situation. Notes sur appréciation sur le niveau de maîtrise Critères d'évaluation : - Présenter l'analyse et la synthèse d'une situation. - Pertinence de la proposition - Aptitude à défendre une idée. - Aptitude à animer un groupe. - Aptitude à réagir aux critiques - Capacité d'adaptation</p>
--	--	--

— Bloc 3 — GERER LES EQUIPEMENTS SCENIQUES ET LE BATIMENT

<p>Gérer les équipements scéniques et le bâtiment Le directeur technique du spectacle vivant est responsable du bâtiment dont il suit et planifie les travaux d'entretien et les éventuels travaux de rénovation ou de construction en tant que maître d'usage. Il gère la maintenance du matériel scénique, de l'équipement et des biens mobiliers. A titre d'exemple, il dresse des inventaires, programme les interventions d'entretien et celles de contrôle des équipements techniques (ascenseurs, machinerie scénique, ...)</p>	<p>Entretien le bâtiment et ses équipements pour le conserver en état de fonctionnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - en gérant les fluides, les réseaux, le parc de véhicules. - en tenant l'inventaire des biens mobiliers et immobiliers. - en planifiant et en suivant les travaux. - en évaluant la qualité acoustique d'un bâtiment. <p>Maintenir et assurer l'évolution du matériel scénique et des équipements techniques d'un lieu de représentation afin de répondre à l'obsolescence du matériel et de répondre aux besoins artistiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - par la réalisation de contrôles techniques obligatoires. - par une veille technologique régulière. - par la planification des interventions et des techniciens. 	<p><u>Modalités et critères :</u></p> <p><u>Exercices individuels : sur la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'oeuvre, plusieurs exercices de mise en situation sont proposés au cours du module.</u></p> <p>Objectifs : tester la bonne compréhension du candidat sur le rôle des différents acteurs et les différentes phases des maîtrises d'ouvrage et d'oeuvre. Documents mis à la disposition : support du cours. Note d'appréciation sur le niveau de maîtrise. Notes sur 20 Critères d'évaluation : -Réponses correctes aux questions. -Capacité à citer les différents acteurs et leurs rôles. -Capacité à citer les différentes phases d'entretien/travaux et leurs enchaînements.</p> <p><u>Exercices individuels : calcul d'un temps de réverbération et proposition de correction de ce temps par le choix de matériaux adaptés</u></p> <p>Objectifs : vérifier que le candidat sait appliquer la loi de Sabine Durée : 15 mn à la table. Documents mis à disposition : données des matériaux. Notes sur 20 Critères d'évaluation : -Réponses correctes aux questions. -Capacité à appliquer la loi de Sabine Exercices individuels : Test sur les connaissances réseaux</p> <p>Objectifs : Vérifier que le candidat connaît la structure des différents réseaux informatiques. Durée : 15 mn à la table. Documents mis à disposition : support du cours Notes sur 20 Critères d'évaluation :</p>
--	---	--

		<p>-Réponses correctes aux questions. -Connaissance des différents types de réseaux et de leurs particularités.</p> <p><u>Exercices individuels : test sur les connaissances en électricité.</u></p> <p>Objectifs : Vérifier que le candidat connaît les différentes grandeurs électriques et leurs relations ainsi que les différents régimes de neutre Durée : 15 mn à la table. Documents mis à disposition : support du cours Notes sur 20 Critères d'évaluation : -Réponses correctes aux questions. -Connaissances des différentes grandeurs électriques et de leurs relations. -Connaissances des différents régimes de neutre et de leurs spécificités</p> <p><u>Exercices individuels : test sur les connaissances en résistance des matériaux</u></p> <p>Objectifs : Vérifier que le candidat connaît les règles de base qui régissent la résistance d'une poutre en appui sur deux points. Durée : 20mn à la table. Documents mis à disposition : support du cours. Logiciel de rdm. Exposé du problème Notes sur 20 Critères d'évaluation : -Réponses correctes aux questions. -Capacité à utiliser le logiciel de RDM -Capacité à analyser le problème</p>	
— Bloc 4 — COORDONNER LA SECURITE DU SPECTACLE, DES LIEUX ET DU PUBLIC			
<p>Le directeur technique du spectacle vivant est responsable de la sécurité du personnel et de celle du public, en conformité avec le droit du travail et la réglementation ERP. Il est force de proposition en matière d'hygiène et de sécurité, assure une veille juridique sur ce domaine et est</p>	<p>Appliquer la réglementation ERP afin d'assurer la sécurité du public</p> <ul style="list-style-type: none"> - en mettant à jour le registre de sécurité incendie. - en mettant en place un service incendie en conformité avec la réglementation. - en coopérant avec la commission de sécurité. <p>Faire appliquer la réglementation du travail (santé et sécurité) afin de garantir la sécurité des travailleurs</p>	<p><u>Modalités :</u></p> <p>Etude de cas avec soutenance orale : proposition de service de sécurité et de plan de prévention en lien avec le spectacle proposé.</p>	<p><u>Critères :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect de la réglementation incendie. - Respect du code du travail.

<p>chargé de sa réalisation. Il met en oeuvre une politique de prévention en lien avec le CSE. Il organise la venue des commissions de sécurité, mesure les coûts induits par les préconisations qui peuvent en résulter et veille à la bonne application des solutions trouvées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - en tenant les registres réglementaires à jour à destination des autorités compétentes. - en collaborant avec les différentes instances internes et externes (CSE, inspection du travail, CARSAT, médecine du travail). - en suivant les préconisations des réunions du CSE. 	<p>Objectif : tester la compétence du candidat à appliquer les réglementations dans des cas pratiques de spectacle.</p> <p>Durée : entretien oral (30 mn) Rendu des documents (environ 4 mois) Document mis à disposition : dossier d'étude de cas avec fiche technique de spectacle, fiche technique de lieu. Note sur 20</p>	
---	---	--	--